



Association des Professionnels d'Accompagnement
du Handicap dans l'Enseignement Supérieur

A.D.S.S.U.

Association des Directeurs des Services
de Santé Universitaires

TROUBLES DU LANGAGE ECRIT

Document à communiquer :

- aux étudiant(e)s qui effectuent un bilan pour des troubles du langage écrit.
- aux professionnel(le)s qui les expertisent (orthophoniste et/ou neuropsychologue).

Lors de la première demande d'aménagement d'examens et/ou de cursus universitaire ou post-bac, l'étudiant(e) doit présenter un bilan (datant de moins de 1 an) réalisé par un(e) orthophoniste et/ou un(e) neuropsychologue. Ce bilan procède d'entretiens, de passation de tests normés et standardisés, d'évaluation des performances dont les résultats quantitatifs sont rendus en écart type (ET, DS en anglais) et/ou en rang percentile (RP) ; il donne lieu à des recommandations et à une restitution de bilan.

Les tests les plus couramment utilisés en population adulte sont les deux batteries EVALAD et ECLA-16+. Le bilan comprend plusieurs étapes :

ANAMNESE	Plaintes – Origine du problème – Parcours scolaire – Difficultés perçues dans les études - Stratégies de compensation
Vitesse / Compréhension / Qualité de lecture	Texte asémantique – Texte sémantique – Mots réguliers / irréguliers / pseudomots
Orthographe (avec typologie de fautes)	Dictée de : texte - mots réguliers / irréguliers / pseudomots
Métaphonologie	Suppression de phonèmes – Contrepèteries – Répétition de pseudomots
Vitesse de l'écriture	A évaluer si besoin
Autres compétences	Mémoire de travail – Attention – Efficience intellectuelle (en cas de diagnostic initial) – Stratégies de compensations
Impacts des troubles	Fatigue – Distractibilité – Lenteur – Organisation – Attention...
Recommandations	Concernant la prise en charge et les aménagements d'études (examens, cursus,...)